

## QUELS APPRENTISSAGES LIES AU B2i AU CDI ?

L'animation ou co-animation de séquences pédagogiques au CDI semble se prêter tout particulièrement aux apprentissages et à la validation de compétences nommées explicitement par le dispositif B2i.

Si on reprend le Niveau 1, en recherchant les compétences concernant plus particulièrement les apprentissages documentaires (cf. BO n° 42 du 23 novembre 2000), nous choisirons cet axe : **Chercher, se documenter au moyen d'un produit multimédia** (cédérom, dévédérom, site Internet, base de données de la BCD ou du CDI)

**L'élève doit être capable de :**

- ▶ Mettre en œuvre une consultation raisonnée du support d'information (en présence du maître pour Internet) et conduire une recherche selon les modalités les plus adaptées (arborescence, lien hypertexte, moteur de recherche ; l'utilisation des connecteurs logiques ET, OU, etc. n'est pas exigée) ; exploiter l'information recueillie (par copie et collage ou par impression) ;
- ▶ Comparer, pour choisir à bon escient, l'intérêt d'une consultation sur supports numériques ou sur d'autres supports (encyclopédies écrites, dictionnaires, ouvrages documentaires, annuaires...) ;
- ▶ Faire preuve d'esprit critique face aux documents, en recherchant quelques critères propres à évaluer leur validité : auteur, source, date de création et de modification.

**Si l'on reprend le Niveau 2, de la même manière : S'informer et se documenter**

**L'élève doit être capable de :**

- ▶ Utiliser les principales fonctions d'un navigateur ; au moyen d'un moteur de recherche, en utilisant si besoin est les connecteurs logiques ET, OU, trouver l'adresse d'un site Internet et y accéder ;
- ▶ Télécharger un fichier. Quel contexte pédagogique alors mettre en place dans le cadre du CDI pour l'acquisition et la validation de telles compétences ?

Un tel énoncé étant posé, il semble impossible de déconnecter les compétences d'une mise en situation réelle. Le contexte de recherche pourra alors être disciplinaire ou interdisciplinaire, par exemple dans le cadre des Itinéraires de découverte ou des Travaux Personnels Encadrés, le dispositif pouvant alors être mis en place dans le cadre d'un partenariat professeur documentaliste / enseignant disciplinaire.

Le temps de la mise en situation et la nécessité d'une démarche collective inductive.

Il semble important de mettre en place tout d'abord une recherche thématique simple avec un seul thème puis plusieurs, afin de permettre la mise en œuvre d'une complexité croissante et l'intégration du concept d'opérateur logique (dit booléen).

L'idée serait de proposer aux élèves trois situations de recherche par petits groupes sur un même thème :

- ▶ une recherche en rayon des documents concernant le thème principal par l'intermédiaire du plan de classement (classification Dewey) ;
- ▶ une recherche sur le fonds documentaire local via BCDI par exemple comme logiciel

documentaire ;

► une recherche d'information via Internet et un moteur de recherche.

Un temps identique serait proposé pour chacune des recherches, par exemple une demi-heure pour chacune des situations de recherche.

### **Des situations de recherche diversifiées**

Une remontée collective avec confrontation des points de vue permettra de faire émerger la distinction à mettre en œuvre par l'élève entre :

► base de données de références bibliographiques renvoyant à des documents réels proches géographiquement et palpables mais dont l'accès au contenu nécessite la recherche en rayon selon le plan de classement du CDI, et  
► accès à des informations en texte intégral en ligne correspondant à des documents virtuels non palpables si ce n'est par leur impression éventuelle sur papier, ainsi qu'entre :  
► langage naturel via Internet et  
► langage documentaire par le thésaurus Motbis pour une recherche ciblée avec BCDI. La mise en place d'un carnet de bord constituera d'emblée une démarche constitutive de chacune des trois modalités de recherche. Les élèves y noteront pour le groupe les difficultés ou facilités rencontrées en temps réel. Les avantages ou inconvénients de chacune des modalités de recherche pourront ensuite émerger de façon comparative.

### **Dispositif d'évaluation des compétences acquises à titre individuel**

Un modèle du type mise en situation-problème sera choisi pour l'élève mais à l'occasion d'une situation réelle qui se présentera au cours de l'année (en particulier lors des IDD ou TPE).

Par exemple, les élèves recherchent des documents sur les volcans, permettant de mettre en forme des panneaux d'exposition. Ils ont à disposition au CDI différents modes d'accès à l'information et différents supports. Quelles démarches vont-ils adopter ? Et pourquoi ? Quelles ressources et contraintes vont-ils faire émerger ? Y a-t-il transfert possible de la situation vécue précédemment en groupe ? Quelles en sont les variantes ? Comment vont-ils passer de la recherche au traitement de l'information ?

### **Induire un travail d'équipe en tant que documentaliste**

Dans son positionnement spécifique, l'enseignant-documentaliste se retrouve très souvent au carrefour des projets inter ou transdisciplinaires et son rôle de coordonnateur dans ces projets peut être souligné à l'occasion de la mise en place du B2i.

Qui mieux que l'enseignant documentaliste peut attester qu'une compétence de recherche d'information activée via BCDI3 a été transférée par un élève dans sa méthode de recherche via Internet et adaptée à des contextes disciplinaires aussi différents que SVT ou français ?

Mais si l'on veut s'assurer de la pertinence des informations sélectionnées et de leur validité, rien ne vaut un travail de partenariat avec les enseignants des disciplines. Recherche et traitement de l'information sont indissociables des domaines .